

LE COMPOSTAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un procédé de dégradation naturelle des déchets de cuisine et de jardins où bactéries, champignons et petits invertébrés transforment les déchets en un produit comparable au terreau de bonne qualité : le compost est un excellent fertilisant !

POUR QUOI FAIRE ?

Composter vous permet de diminuer le volume de vos ordures ménagères. En moyenne, un Français produit 390 kg de déchets par an. En faisant du compost, on peut réduire ses déchets jusqu'à 30%.

3 RÈGLES D'OR : MÉLANGER AÉRER ARROSER

1. Bien mélanger les matières

Les matières vertes et humides (tontes, restes alimentaires...) doivent être mélangées aux matières brunes et sèches (branches broyées, paille, feuilles mortes...). Idéalement, il faut de 50 à 60% de matières vertes pour 40 à 50% de matières brunes.

2. Aérer

Il faut mélanger régulièrement le compost afin de bien l'aérer et éviter ainsi les mauvaises odeurs.

3. Veiller à une humidité correcte

La transformation des déchets en humus (compostage) ne peut se réaliser qu'avec un taux d'humidité satisfaisant. Si le compost est trop sec, il faudra l'arroser. S'il est trop humide, il suffira d'y incorporer des déchets bruns et secs.

LES MATIÈRES À METTRE DANS LE COMPOSTEUR

**Les matières vertes, molles et humides,
sont riches en azote (N) :**

Herbe de tonte, mauvaises herbes

Feuilles d'arbres fraîches

Restes de repas, pain

Epluchures de fruits et légumes

Fleurs coupées, fanées

Marc, filtres à café, sachets de thé

**Les matières brunes, dures et sèches,
sont riches en carbone (C) :**

Sciure, copeaux de bois, paille

Feuilles et fines branches d'arbres
sèches

Coquilles d'œuf et de noix écrasées

Papier essuie-tout

Cartons coupés en petits morceaux

Papier journal (en faible quantité)

Litière d'animaux végétariens

LES MATIÈRES À NE PAS METTRE DANS LE COMPOSTEUR

**Certaines matières sont interdites,
sous peine de détruire le processus de
compostage :**

Déchets de jardin traités

Os et restes de viande

Restes de poisson

Mégots de cigarettes

Chewing gum

Excréments de chien, de chat...

Résineux (sapins et thuyas)

LES DIFFÉRENTES UTILISATIONS DU COMPOST

Le paillis (3-4 mois) :

Le pré-compost peut être utilisé pour pailler (couche de 2 à 3 cm) les parterres de fleurs, autour des arbres ou le long des haies. Cette pratique préserve l'humidité, protège les racines et limite la pousse des mauvaises herbes.

L'amendement organique (6-8 mois) :

Riche en oligo-éléments et matières organiques, il permettra d'enrichir le sol. Idéal pour votre potager, il est conseillé de l'épandre en automne.

Le rempotage (12 mois et +) :

Le compost est à maturité et peut être utilisé comme terreau pour les fleurs. Il contient de nombreux éléments nutritifs qui participent à l'enrichissement des plantations en pot. Le compost étant trop riche, il est conseillé de le mélanger avec de la terre (50/50).

COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR

Le SMAV vous permet d'acquérir un composteur. En bois, il est d'une contenance de 400 L et est au prix de 25 € (ce prix tient compte d'une subvention à hauteur de 50% par le SMAV)

Le composteur est à retirer, muni d'un justificatif de domicile, (facture EDF, téléphone...), dans les recycleries Le Cercle des Objets situées à Arras rue A. de Musset (mardi, jeudi, vendredi de 13h à 18h et samedi de 9h à 13h) et au 21 av. Lobbedez (du mardi au vendredi de 13h à 18h et samedi de 9h à 13h)

Votre composteur est délivré en kit, accompagné d'un bio seau.

Demandez
dès aujourd'hui
votre
COMPOSTEUR
auprès du SMAV !

 **N°Vert 0 800 62 10 62**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE





Donnons une autre vie
à nos déchets

11 rue Volta
62217 Tilloy-lès-Mofflaines
www.smav62.fr
contact@smav62.fr